

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Band: 45 (1998)
Heft: 6

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E d i t o r o m a n d

En marge d'une assemblée...

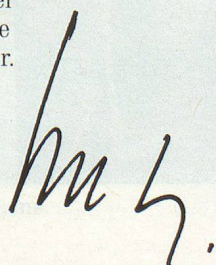
A l'instar d'autres associations, l'ASPCV cherche visiblement un second souffle. En tout cas, c'est ce que laissent transparaître quelques propos entendus lors de l'Assemblée de Lugano. Victime, comme les autres, d'une certaine perte d'audience, voire de crédibilité, elle souhaite élargir le cercle de ses membres en s'ouvrant à des communes plus petites, à des régions, etc. A première vue, cette idée peut paraître séduisante. Elle aurait en tout cas le mérite d'améliorer les finances de l'Association.

Il y a pourtant une contradiction assez flagrante avec les objectifs poursuivis par les initiateurs de l'ASPCV. En effet, à l'origine, il paraissait logique que les problèmes de gestion d'une ville telle que Berne ou Lausanne, ne pouvaient être comparés avec ceux de Baar ou de Morges. De plus, l'information susurrée à l'époque tant par l'OFPC que par d'autres associations manquait singulièrement de dynamisme et d'originalité. Dans ce domaine, l'ASPCV a fait œuvre de pionnier en créant des séminaires de formation à l'information et en éditant le premier manuel de relations publiques de la PCi. Aujourd'hui, avec la régionalisation, les problèmes financiers, le renforcement à terme de l'autorité des cantons, etc., le problème change de nature. Même le valeureux «Casque d'Or» paraît un peu suranné. Heureux temps, peut-être, où l'on pouvait se «plaindre» les caisses pleines, et créer des associations de défense de ceci ou de cela.

Alors, comment concilier cette tradition qui a demandé tant d'efforts, d'avec une ouverture vers des entités qui voudront, elles aussi, faire entendre leurs voix en clamant leur différence? On pourrait craindre que cette image de professionnalisme qu'on peut reconnaître à l'ASPCV ne s'en trouve que «diluée» et non renforcée.

En termes clairs, et au-delà de ce que l'on pourrait appeler une critique facile, c'est tout le défi auquel l'ASPCV est confrontée et qu'elle devra relever.

René Mathey




Création de l'UNPC: c'est oui...!

L'union fait la force

D'une seule voix...

Réunies en Assemblée extraordinaire, l'Association cantonale neuchâteloise pour la PCi (ACNPC) et l'Association des organisations de la PCi des communes (AOPCN) ont décidé de réunir leur force et de créer l'Union neuchâteloise de la protection civile (UNPC). Quelque 48 personnes de l'ACNPC et 29 de l'AOPCN avaient fait le déplacement. La présidente du Grand Conseil, Marie-Antoinette Crellier assistait aux débats, conduits par Jean Rusch du Service cantonal de PCi.

RENÉ MATHEY

Depuis tantôt deux ans, l'ACNPC, dont la fondation remonte à 1955, cherchait à reconstituer un Comité. Comme l'a rappelé son président Jacques Romanens, une Commission d'étude a examiné la possibilité d'une union avec l'Association des organisations PCi. Celle-ci a notamment relevé que pour faire face aux défis de ces prochaines années, il est nécessaire de mettre les forces en commun. Cette opinion est partagée par Bernard Depierraz, président de l'Association des organisations de PCi. Il a souligné que le principe d'un regroupement n'offrirait que des avantages.

Après quelques joutes oratoires concernant le quorum et autres astuces juridiques, chacune des deux associations a ensuite voté sa propre dissolution.

L'Union neuchâteloise de la PCi

Afin de faciliter la création de l'UNPC, les initiateurs ont décidé de présenter des statuts à caractère provisoire, assortis, pour chacun des membres, d'un droit de remarques jusqu'au 30 juin 1998. Ce qui a visiblement ravi tout le monde puisque ceux-ci ont été adoptés à une large majorité. Ces remarques permettront au nouveau



Marie-Antoinette Crellier, présidente du Grand Conseil: «Je ne peux que me réjouir d'une telle fusion...»

Comité de préparer une adoption définitive des statuts lors de la prochaine «première» assemblée générale. Il faut encore souligner que les anciennes associations prennent le terme de Commissions au sein de l'UNPC, afin de pouvoir utiliser au mieux les compétences de chacun.

L'Assemblée a également nommé un président, en la personne de Michel Tardin, à l'unanimité. Charge à lui de constituer lui-même son Comité. Sont pressentis pour en faire partie: Josianne Tombet, Jacques Vuillonnet, Kurt Aegerter, Bernard Javet, Olivier Seiz et Pierre Blandenier. Pour sa part, Michel Tardin est persuadé que cette fusion ne pourra que renforcer l'image de la PCI dans le canton de Neuchâtel. Il souhaite apporter, grâce au soutien des Commissions de l'UNPC, une aide efficace aux responsables de la PCI, une collaboration étroite avec les autorités cantonales et communales et une information accrue à la population.

Quant aux cotisations, elles sont fixées à 120 francs pour les grandes communes, à 60 francs pour les membres collectifs et à 30 francs pour les membres individuels

De g. à dr.:
Jacques Romanens,
Michel Tardin
et Bernard Depierraz.



PHOTOS: RWAINFO, PULY

(y compris l'abonnement à la Revue PCI). L'Union suisse pour la protection civile, association fâtière des sections cantonales, a été présente le 30 avril à Colombier avec Albert Cavegn, membre du Comité de

gestion, et Hans Jürg Münger, secrétaire central. Celui-ci a apporté les meilleurs vœux et les remerciements de l'USPC et a félicité les deux grandes associations PCI du canton de Neuchâtel de leur fusion. ▀

Les OPC du district de Sierre à Lens

Ça carillonne à Lens...

rm. Dans la perspective du prochain rapport cantonal, les OPC du district de Sierre ont tenu une assemblée à Lens. C'était aussi l'occasion de rendre visite au Musée et d'écouter un récital de carillon à l'église de Lens.

Organisée à forme d'association informelle, les chefs OPC du district se rencontrent chaque année dans l'une ou l'autre des communes affiliées. C'est une façon de faire connaissance avec les réalités de chacun et de parler d'un certain nombre de problèmes à résoudre par l'ensemble des OPC ou par l'une ou l'autre des organisations. Ceux-ci seront répercutés dans un questionnaire qui sera soumis ensuite à l'Office cantonal, en guise de préparation au rapport annuel. C'est aussi l'occasion de parler du patrimoine des différentes communes et de faire concrètement la visite de l'un ou l'autre des biens culturels de la région.

Une bonne partie de l'échange nécessaire à la rédaction du questionnaire, thème central de la matinée, a été consacrée à un interview de David Schnyder, chef cantonal, paru quelques jours avant dans le



Denis Rey au carillon «valaisan».

PHOTOS: RWAINFO, PULY

Nouvelliste. Les chefs OPC ont montré une certaine réserve quant aux réponses du chef cantonal. Bien que l'on comprenne la nécessité d'une régionalisation, donc d'une restructuration nécessaire des organisations, les chefs OPC se montrent plus réservés quant aux chiffres et à certains changements annoncés dans l'interview. Ce ne sont pas tant les mesures préconisées qui sont incriminées, que quelques contradictions entre la réalité des directives récemment envoyées à tous les OPC et ce que l'on a pu lire, soulignent les chefs OPC; cela peut conduire à une instabilité, voire à une démotivation dont on se passerait bien, ont-ils encore ajouté.

Le carillon de Lens

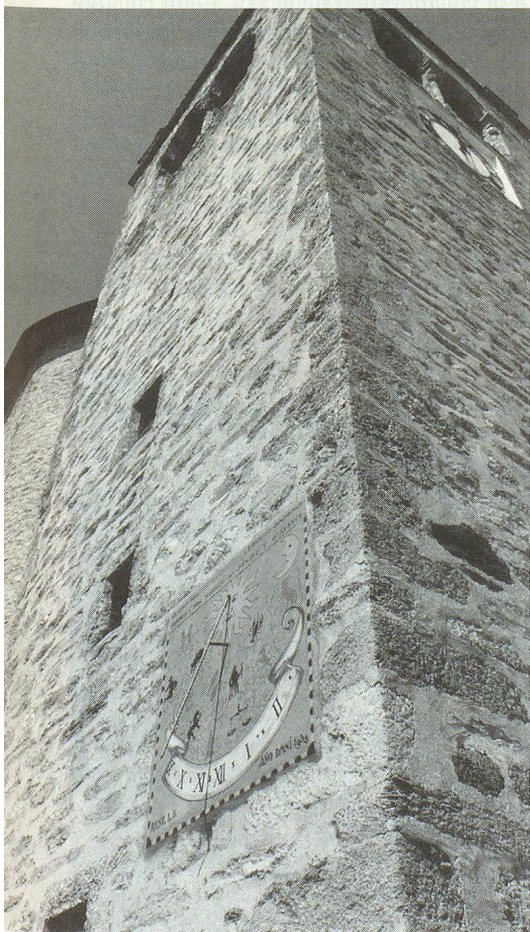
La première église de Lens date de 1535 dont il ne reste malheureusement plus de parties apparentes. En revanche, le chœur de cette église gothique est toujours présent et sert aujourd'hui de sacristie. Quant aux cloches, elles offrent une riche histoire. Par exemple, les 1865 kg de la «Barbe joyeuse», qui a été coulée en 1529. Elle a été considérée longtemps comme la seconde cloche du Valais après celle du Châble. Au coup elle donne la note ré bémol. En 1571, une cloche de 400 kg,



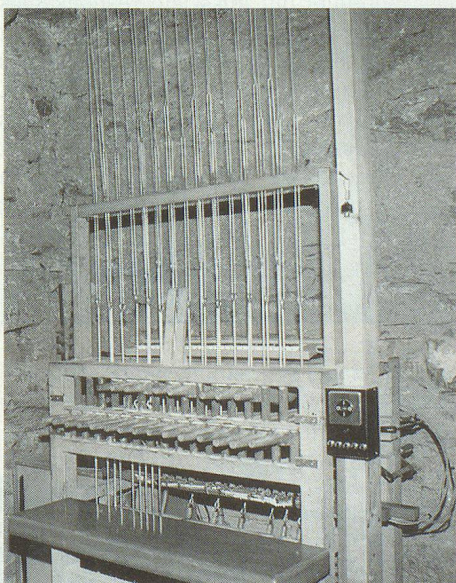
La cloche «St-Pierre» de 855 kg, date de 1967 et donne la note fa.

donnant le si bémol, vient tenir compagnie à la première. Il faudra attendre 1765 pour qu'une troisième cloche de 120 kg ajoute la note fa. Deux cloches suivront en 1822, une pour la note sol et une autre qui donnera un ré bémol. Soulignons que le

d'un système dit «valaisan», ainsi nommé parce que les petites cloches sont actionnées à raison de deux par main alors que les battants des deux grandes sont actionnés par des pédales. Il est complété d'une sonnerie combinée permettant le «piqué»: système qui consiste à lancer la grande cloche à la volée et à la maintenir renversée jusqu'au signal du carillonneur. Un autre clavier mécanique celui-là est du type «flamand» et actionné par des bâtons sur lequel le musicien joue avec ses poings. Les différentes améliorations apportées au cours des années par différents carillonneurs passionnés par cet art élèvent le carillon au rang d'école. Non seulement deux systèmes cohabitent harmonieusement, d'autant qu'une 24^e cloche a été offerte en 1995 par un généreux donateur, mais un savant bricolage permet un entraînement «virtuel» grâce à un simulateur. Ce système, développé par Jean-Daniel Emery, permet aujourd'hui à tous les carillonneurs du Valais de leur offrir la possibilité de retrouver à Lens les notes et les positions des cloches avec lesquelles ils jouent habituellement dans leur clocher. C'est ainsi qu'aujourd'hui le carillon est composé de trois octaves dont une démonstration magistrale a été offerte aux chefs OPC par l'actuel carillonneur, Denis Rey. Celui-ci poursuit la tradition des grands carillonneurs qui se sont succédés à Lens en perfectionnant sans cesse le système permettant à la fois l'entraînement et le jeu réel. Pour lui, qui ne connaît pratiquement aucune note ni de partition (il joue d'oreille), c'est plus qu'une passion; c'est une véritable vocation. «Ses» cloches le lui rendent bien. ▀



La tour de l'église de Lens.



Le clavier à «bâton».

clocher abrite aussi une cloche mi bémol dont on ne connaît pas l'origine. C'est en 1961 que le chanoine René Berthod projette l'installation d'un carillon de 23 cloches, inauguré le 1^{er} août 1967. Cet ensemble solennel servira de décor lors de la réception de l'enfant de la paroisse de Lens, Roger Bonvin, alors président de la Confédération. Sans entrer dans plus de détails, soulignons que le carillon de Lens est célèbre à plus d'un titre. Par exemple, il est muni

Une longue histoire

250^e du corps des pompiers de Pully

rm. Pour cet anniversaire, mais aussi pour accueillir la 91^e Assemblée de la Fédération Vaudoise des SP, Pully s'est mis sur son «trente et un». Pour mettre en place l'infrastructure nécessaire, la PCi a proposé ses services à la Municipalité. Bel exemple de collaboration active.

On ne peut résister au plaisir de relater l'histoire de la naissance du Corps pulliéran, paru dans le cahier des fêtes sous la plume du commandant Bernard Henrioud: «Dans la journée du jeudi 19 décembre 1748, des cris attirent les habitants de Pully; une bâtisse est en feu dans le quartier des moulins. La population accourue tente de s'organiser. Elle évacue les animaux et les quelques biens des habitants. D'aucuns courent chez eux chercher des seaux, d'autres des perches et des échelles. Des décisions sont prises: «faire la chaîne pour amener les seaux d'eau à un emplacement d'où des courageux *qui se sont exposés courageusement* la jettent sur les flammes; relayer les preneurs d'eau qui ont les pieds glacés par celle de la Paudèze qui coule juste à côté...». Pour s'assurer que les différents foyers ne reprendront pas pendant la nuit, les autorités, «l'honnête Conseil», ordonnent à dix-neuf personnes d'effectuer la surveillance. Il est encore écrit que le lundi 23 décembre 1748, le Conseil décide de remercier ces gardes en leur donnant quelques Batz, d'édicter un «*reiglement concernant les incendies*» et de constituer une réserve de matériel de lutte contre les incendies dans chaque maison et grange foraine.»

Deux équipes de quarante personnes

C'est le nombre de pionniers que la PCi a mis en œuvre pour construire et démonter les installations propres à ce grand rassemblement.

La première semaine a été utilisée au montage d'une tente de 1800 m², pouvant abriter quelque 1600 personnes, sous la direction de Jean-François Delessert, chef ORPC, Philippe Schmid, son adjoint et Alain Jungo, chef du Service pionnier. Cette grande tente, érigée en partie sur les pistes en tartan jouxtant la salle omnisports a nécessité des précautions particulières et un amarrage au moyen de plots



Même le rond-point de la gare était de la fête.

de béton. Il a fallu également ériger deux escaliers en bois, afin de faciliter l'accès à la tente abritant les différentes productions.

Les pionniers ont aussi été responsables de la construction et de l'aménagement des sites de concours pour les différentes catégories de corps de sapeurs-pompiers. Plusieurs buvettes ont été aménagées dans divers endroits de la ville. Enfin, toute la nourriture a été confectionnée dans le poste de quartier; elle a servi à nourrir tout

le monde pendant le montage et le démontage des installations.

Bernard Henrioud, commandant des sapeurs-pompiers, a tenu à rendre hommage à la collaboration de la PCi. Cette collaboration efficace a été un soutien important pour la réussite de la fête et a aussi permis de réduire quelque peu le budget. «A voir l'engagement et la motivation des gars de la PCi, a souligné Bernard Henrioud, on peut être rassuré s'il devait y avoir un cas nécessitant l'engagement de la PCi.» ▣



De g. à dr.: J.-F. Diserens, Bernard Henrioud et Henri Cagna, commandant de la police.